RÈGLEMENT DU CONCOURS

Version Janvier 2024

Les présentes conditions générales s'appliquent au concours « Cook & Save Wheel of Fortune » organisé par Unilever Belgium SA, Food Solutions Division, dont le siège social est établi à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Avenue de l'Industrie, 9, sous le numéro d'entreprise BE0438.390.312, ci-après dénommée : « Unilever », « Food Solutions », « UFS », « nous ».

L'article 1er Généralités

1. Toute personne physique résidant en Belgique ou au Luxembourg a le droit de participer à ce concours en sa qualité de représentant légal d'une entreprise disposant d'un numéro de TVA, qui dispose d'un compte Cook&Save valide auprès d'UFS en tant que restaurant, hôtel, boucher ou traiteur sur www.unileverfoodsolutions.be (ci-après dénommé le « Participant »).
2. Par unité d'établissement d'un établissement de restauration professionnelle, la participation n'est possible qu'une fois par jour.
3. Les représentants des participants doivent être âgés de 18 ans ou plus, et Unilever peut demander des documents d'identité à tout moment.
4. Les employés et le personnel d'Unilever impliqués dans ce concours ainsi que les tiers engagés par Unilever sont exclus de la participation.
5. Sont exclues de la participation toutes les personnes qui participent dans un contexte organisé ou dans le cadre d'une association légale ou de fait, ou qui coopèrent de toute autre manière en vue d'augmenter les chances de profit ou qui sont soupçonnées de fraude par Unilever.
6. Les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité à tout moment afin qu'Unilever puisse surveiller d'éventuels abus et, le cas échéant, les sanctionner.
7. La participation est réservée aux établissements de restauration qui sont inscrits au programme Cook & Save et qui ont effectué un achat valable depuis le 1er janvier de l'année civile en cours via le site web d'Unilever Food Solutions (Belgique), via l'application Unilever Food Solutions, via le site web des grossistes qui mettent à disposition une application Cook & Save ou via les boutiques en ligne des partenaires participants. conformément aux conditions générales du programme d'épargne Cook & Save (Cook & Save conditions générales (unileverfoodsolutions.be))
8. En plus des présentes conditions générales de la « Roue de la fortune Cook & Save », les conditions générales du programme de loyauté Cook & Save s'appliquent également.

Article 2 Données à caractère personnel

1. Afin de participer au concours, il vous sera demandé de remplir certaines données personnelles (par exemple, nom, code postal, adresse e-mail, etc.).
2. Les participants garantissent que les informations qu'ils fournissent sont correctes, à jour et complètes. Unilever n'est pas responsable si des informations incorrectes/non actualisées/incomplètes ont été communiquées par le Participant.
3. Les données personnelles fournies seront utilisées par Unilever ou ses tiers désignés pour mener le concours et remettre les prix aux gagnants et seront également utilisées à des fins de marketing et commerciales si le consentement a été accordé. Elles sont traitées conformément à la déclaration de confidentialité d'Unilever, qui peut être consultée sur https://www.unilevernotices.com/privacy-notices/belgium-dutch.html.

L'article 3 Durée et déroulement

1. Ce concours se déroulera à partir du 1er janvier 2024.
2. Déroulement de la compétition :
    a. Le concours est accessible sur le site Page du concours (https://www.unileverfoodsolutions.be/fr/cook-save.html) où le Participant peut retrouver la Roue Digitale ainsi que une copie de les présentes Conditions.
    b. La Roue de la Fortune Numérique est un mécanisme automatisé par lequel les Participants, après s'être connectés et avoir cliqué sur la roue, ont automatiquement une chance de gagner divers prix. La roue tourne de manière aléatoire et s'arrête à une

position aléatoire qui correspond à un prix spécifique. Les participants n'ont aucun contrôle sur l'arrêt de la roue.

c. Si, après avoir fait tourner la roue, un Participant remplit toutes les conditions du présent règlement, il aura droit au prix indiqué par la roue à ce moment-là.

d. Si le Participant a des questions sur la manière dont Unilever traite les données personnelles, il peut lire la Déclaration de confidentialité disponible sur le site Web.

3. Les participants ne peuvent faire tourner la roue qu'une fois par jour, c'est-à-dire avec des données personnelles uniques et pour le compte d'un seul et même compte de l'établissement concerné. Les participations supplémentaires ne seront pas retenues. Le même Participant ne peut pas non plus participer avec des adresses e-mail, des adresses postales, des profils Facebook ou d'autres réseaux sociaux, des dates de naissance et/ou avec plusieurs autres données personnelles uniques. Si plusieurs enregistrements/comptes sont détectés pour la même succursale, Unilever ne prendra en compte qu'une seule inscription/compte/par succursale.
4. Une fois que les participants ont fait tourner la roue, les points gagnés seront automatiquement crédités sur le compte Cook & Save du participant.
5. UFS se réserve le droit d'interrompre le concours à tout moment et sans préavis, pour quelque raison que ce soit, y compris les défaillances techniques, les catastrophes naturelles, la fraude ou d'autres circonstances imprévues pouvant affecter l'intégrité et le déroulement équitable du concours. En cas de résiliation, les Participants n'ont droit à aucune forme d'indemnité, d'indemnisation ou de dommages et intérêts. UFS peut également ajuster la durée du concours si nécessaire, les participants étant informés de ces changements en temps opportun.

L'article 4 Gagnants

1. Les gagnants sont ceux qui ont participé (les participants) en faisant tourner la roue et qui ont gagné des points Cook & Save.
2. Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet de ces règles et des résultats de la ''Roue de la Fortune''.

L'article 5 Louange

1. Les participants à la Roue de la Fortune peuvent échanger les points Cook & Save qu'ils ont gagnés contre des produits participants via : Chef Gifts (unileverfoodsolutions.be).
2. Si un participant n'est pas en mesure d'échanger ses points en temps opportun, il perdra ses droits sur ces points et il ne lui sera plus possible d'échanger ces points.
3. Tous les prix sont personnels et donc incessibles et ne sont ni remplaçables, ni échangeables, ni échangeables contre de l'argent.
4. En cas de refus ou pour toute autre raison de non-attribution d'un prix, celui-ci sera perdu au profit d'Unilever.
5. UFS se réserve le droit de réduire le nombre de points Cook & Save gagnés dans le cadre du concours si ce nombre dépasse la valeur totale des commandes passées et payées par le Participant (et/ou les points Cook & Save associés) sur une base annuelle.

L'article 6 Responsabilité et indemnisation

1. Les participants reconnaissent que la participation au concours se fait entièrement à leurs risques et périls. Aucune compensation ne peut être obtenue auprès d'Unilever.
2. S'il est demandé qu'une participation soit soumise, téléchargée, enregistrée ou contribuée d'une autre manière afin de participer à ce concours, les participants garantissent que cette participation et/ou cette contribution n'enfreint aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est pas illégale d'une autre manière et indemnisent Unilever contre les réclamations de tiers à cet égard.
3. Unilever ne peut en aucun cas être tenu responsable des accidents, coûts, dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de la participation à ce concours et/ou de l'attribution du prix.
4. Unilever ne saurait être tenu responsable de tout dommage, direct et/ou indirect, de quelque manière que ce soit lié à ce concours, y compris, mais sans s'y limiter :
   - les prix qu'elle a versés ;
   - la modification, l'interruption ou la résiliation de la promotion et/ou le changement des prix ;

- l'utilisation illégale de nos systèmes par un tiers.

5. Dans le cas où la détermination du ou des gagnants se fait exclusivement sur la base d'une procédure informatique, les Participants acceptent qu'Unilever ne puisse être tenu responsable des défaillances de connexion, pertes, retards ou autres défauts techniques causés par Internet ou les prestataires techniques intervenant dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web. Si le concours doit être reporté, annulé ou interrompu, en partie ou en totalité, pour des raisons indépendantes de la volonté d'Unilever, Unilever n'en assumera aucune responsabilité.

L'article 7 Droit d'auteur et coopération

1. Si les participants soumettent, téléchargent, enregistrent ou contribuent de quelque manière que ce soit à la promotion, ces participations/contributions deviennent la propriété d'Unilever et les participants renoncent entièrement à tous leurs droits y afférents, y compris les droits d'auteur. Unilever se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'écourter, de changer ou de supprimer cette soumission/contribution, sans préavis.
2. Par la présente, les participants accordent à Unilever le droit perpétuel d'utiliser leur participation/contribution, sous une forme modifiée ou non, sur quelque support que ce soit, sans avoir à payer de compensation. Unilever n'est pas obligé de mentionner leur nom.
3. Toute soumission téléchargée par un participant peut être utilisée par Unilever sans restriction, à tout moment, sans consentement ou information préalable et sans compensation financière ou indemnité de quelque nature que ce soit pour le participant.
4. Les gagnants autorisent automatiquement Unilever à utiliser leur nom et/ou des images les représentant (par exemple lors de la cérémonie de remise des prix) pour toute communication dans le cadre de cette promotion, sans compensation.

L'article 8 Droits d'Unilever

1. Unilever se réserve le droit de mettre fin à toute participation à la Promotion à tout moment en cas de violation des présentes Conditions générales ou de toute disposition légale applicable, sans préavis, sans indication de motif, à sa seule discrétion et sans que la responsabilité d'Unilever ne puisse être engagée.
2. Unilever se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à la participation de tout participant soupçonné d'abus, de fraude ou de tout autre acte non autorisé en relation avec « Cook & Save Wheel of Fortune ». Dans de tels cas, les points et les prix gagnés par le Participant peuvent être révoqués ou annulés sans préavis, sans justification et sans possibilité de recours, ou le compte du Participant peut être réinitialisé ou supprimé.
3. Unilever se réserve le droit, pour toute raison qu'elle jugera frauduleuse, de rejeter ou de limiter les participations à une seule participation valide sans avoir à se justifier et sans aucune possibilité de recours pour le Participant exclu.
4. Unilever se réserve également le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de mettre fin, d'interrompre ou de modifier la promotion et/ou de changer les prix de la promotion si les circonstances l'exigent, sans qu'Unilever ne puisse en être tenu responsable.
5. Il n'est pas possible pour Unilever de filtrer toutes les soumissions/contributions à l'avance. Si un tiers invoque l'illégalité d'une participation, Unilever se réserve le droit de transmettre le nom et l'adresse, le cas échéant, à ce tiers.

L'article 9 Contact

Si les participants ont des questions ou des commentaires au sujet de ce concours, ils peuvent communiquer avec nous à l'adresse suivante : Notre page de contact ou via l'adresse e-mail UfsBe.Services@unilever.com

L'article 10 Divers

1. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées par nos soins à tout moment. Nous vous conseillons donc de consulter régulièrement les conditions générales.
2. Ce concours est soumis aux conditions d'utilisation et à la déclaration de confidentialité d'Unilever.
3. La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les dispositions du présent règlement du concours, y compris les modifications ultérieures qui pourraient être nécessaires, par exemple en cas de force majeure. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge. Tout litige

découlant de cela ou autrement lié à la promotion ou au site web sera soumis au tribunal compétent de Bruxelles.